

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 18 janvier 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 35

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Sylvie DE GAETANO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D010_260124

**GROUPEMENT DE COMMANDES
CONTRÔLE ET ENTRETIEN DE POTEAUX INCENDIE
Passation d'un marché de service selon la procédure d'un Appel
d'Offres Ouvert d'une durée de 4 ans
Autorisation**

Les Conseils municipaux de 11 communes et le Conseil Communautaire ont autorisé la passation d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un marché de service, d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an, concernant le contrôle et l'entretien de poteaux incendie, sans montant

minimum et avec un montant annuel maximum de 100 000,00 € HT soit 400 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

La signature de ladite convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Les membres du groupement sont :

- Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- Commune de Bénerville-sur-Mer
- Commune de Blonville-sur-Mer
- Commune de Deauville
- Commune de Saint-Arnoult
- Commune de Saint-Gatien-des-Bois
- Commune de Saint-Pierre-Azif
- Commune de Touques
- Commune de Tourgéville
- Commune de Trouville-sur-Mer
- Commune de Vauville
- Commune de Villerville

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est coordonnatrice du groupement.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 20 octobre 2023 aux Journaux d'Annonces Légales (JOUE et BOAMP) et sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes, avec une remise des offres fixée au 29 novembre 2023.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 janvier 2024, afin de prendre connaissance de l'analyse des 4 offres reçues dans les délais.

Après avis de ses membres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir celle économiquement la plus avantageuse, présentée par l'entreprise Société CDA, sise 33 rue de Bellevue à COLOMBES (92700), selon les prix énoncés à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire estimatif de 43 841,00 € HT.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'accord-cadre de service avec ladite entreprise,
- habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'accord-cadre de service avec l'entreprise Société CDA, sise 33 rue de Bellevue à COLOMBES (92700), selon les prix énoncés à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire estimatif de 43 841,00 € HT,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville